



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Conséquences de la suppression de limitation quant aux importations de tabac

Question écrite n° 17418

## Texte de la question

M. David Taupiac interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les règles récentes qui régissent l'importation de tabac en France depuis les autres pays de l'Union européenne. Si la réglementation européenne autorise la circulation transfrontalière avec quatre cartouches de cigarettes par personnes, la France a décidé de ne pas limiter la quantité rapportée depuis les pays voisins. Cette politique semble contredire les efforts nationaux pour protéger le monopole d'État sur les tabacs et les buralistes, particulièrement ceux situés dans les départements frontaliers, qui risquent de ne pas résister à la concurrence avec des pays où le coût des cigarettes est nettement inférieur, comme en Espagne, Andorre, Luxembourg, Italie, Belgique et Allemagne. M. le député demande donc si le ministre envisage d'instaurer des mesures pour protéger les buralistes français, notamment en fixant une limite maximale au nombre de cartouches de cigarettes pouvant être importées à des fins personnelles.

## Données clés

**Auteur :** [M. David Taupiac](#)

**Circonscription :** Gers (2<sup>e</sup> circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17418

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

**Ministère attributaire :** [Comptes publics](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 avril 2024](#), page 3363

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)